

de l'établissement de cette citadelle me donnera seule la confiance et la sécurité nécessaires.

Il n'y a pas de doute que vous devez tenir à Lisbonne un grand état. J'ai autorisé la mise à votre disposition, pour frais de représentation et dépenses secrètes, de 50,000 francs par mois et d'une autre somme de 50,000 francs par mois pour être donnée comme traitements extraordinaires, dépenses secrètes, etc., aux généraux, commandants de place et officiers chargés de missions. Par ce moyen, vous aurez de quoi satisfaire à vos besoins.

236. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,

ROI DE WESTPHALIE (1).

Paris, 1^{er} mars 1808.

Je reçois votre lettre du 23. Je ne vous écris pas, parce que je ne puis avoir rien à vous dire, à vous qui, au second mois de votre règne, vous adressez à un Hollandais pour faire des insinuations à Vienne. Est-ce malveillance et ingratitude? Est-ce légèreté, inconséquence? Tout ce que je sais, c'est que je n'ai pas de langue pour parler dans de telles circonstances.

237. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,

ROI DE WESTPHALIE (2).

Paris, 6 mars 1808.

J'ai lu la lettre que vous écrivez à Beugnot. Il me semble que je vous avais dit que vous pouviez garder Beugnot et Siméon pendant tout le temps que vous en aviez besoin; mais l'idée de leur faire prêter serment est une idée absurde. Il n'y a que des Français inconséquents, et indifférents sur les suites d'une pareille démarche, qui peuvent l'avoir prêté, et je le leur pardonne, parce que je crois que ce n'est pas dans leur cœur. Si c'est un serment de fidélité à votre personne, il est contenu dans le serment que tout Français m'a prêté. Si c'est un serment comme sujet westphalien, vous

(1) AFiv 875.

(2) *Ibid.*

exigez une chose que le dernier tambour de mon armée ne voudrait pas faire. D'ailleurs les sénateurs et les conseillers d'État qui sont employés à Naples n'en ont pas prêté; les Français employés dans la maison du roi lui ont prêté serment comme prince français. Et, quand ces raisons ne seraient pas bonnes, ce n'est pas quand vous êtes entouré d'ennemis, d'étrangers, que vous devez exiger d'hommes qui peuvent vous être utiles, de renoncer à leur patrie et de se rendre criminels. J'ai vu peu d'hommes qui aient si peu de mesure que vous. Vous ignorez tout, et vous ne vous conduisez que d'après votre tête; rien chez vous ne se décide par la raison, mais tout par l'impétuosité et la passion. Je désire n'avoir avec vous que la correspondance indispensable pour les affaires relatives aux cours étrangères, parce qu'elles vous font faire des pas et mettre votre désaccord à découvert aux yeux de l'Europe : ce que je ne suis point d'humeur à vous laisser faire. Quant à vos affaires intérieures et de finances, je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, rien de ce que vous faites n'est dans mon opinion et dans mon expérience, et avec cette manière d'agir vous ne ferez pas grand'chose. Vous m'obligeriez cependant si, dans les démarches dont vous n'appréciez pas les conséquences, vous mettiez moins de pompe et d'ostentation. Rien n'est ridicule comme votre audience aux Juifs; rien n'est mauvais comme votre singerie du *Moniteur* de France. J'ai entrepris l'œuvre de corriger les Juifs; mais je n'ai pas cherché à en attirer de nouveaux dans mes États. Loin de là, j'ai évité de faire rien de ce qui peut montrer de l'estime aux plus méprisables des hommes.

P. S. de la main de l'Empereur. — Mon ami, je vous aime; mais vous êtes furieusement jeune. Gardez Siméon et Beugnot sans serment, au moins encore un an. Alors comme alors!

238. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 6 mars 1808.

Le sieur de Champagny vous a expédié dernièrement un courrier, par lequel je ne vous ai pas écrit parce que je n'avais rien à vous

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.